Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

NOTE IMPORTANTE

Les documents et propositions présentés constituent uniquement des projets de résolution. Ils demeurent sujets à modification, retrait ou ajustement en tout temps, et ce, jusqu'à leur adoption officielle par le Conseil municipal.

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :**

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2026

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil adopte l'ordre du jour, tel que présenté.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	Hygiène du milieu	☐	Syndicat	☐
Conseillers	☐	Finances	☐	Secrétariat	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	Taxation	☐	Autres :	
Communications / Médias sociaux	☐	Travaux publics	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	Urbanisme et Développement durable	☐		
Sécurité incendie	☐	Ressources humaines	☐		

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :**

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2026

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil, accepte, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 27 octobre 2026, tenue à l'édifice du Carrefour, sis au 1, route du Carrefour, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☐	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

1.2

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** Règlement numéro 971-26

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 971-26 – RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 27 octobre 2026, à l'effet que le projet de règlement serait soumis pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et déposé, lors de la même séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 27 octobre 2026;

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Adopte, le règlement numéro 971-26 – Règlement constituant le Comité consultatif en Environnement de la Municipalité de Val-des-Monts.

3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☒	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☒	**Finances**	☐	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☒	**Taxation**	☐	**Autres :**	
Communications / Médias sociaux	☒	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 309-3-3-4

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC LE RAPPORT DE REDDITION DE COMPTE DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – 2021-2022 – CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA VITESSE – ACQUISITION DE RADARS PÉDAGOGIQUES – DOSSIER PAFFSR_20220127-42

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et s'est engagée à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a bénéficié d'une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour la réalisation du projet Campagne de sensibilisation à la vitesse – Acquisition de radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été dûment réalisé et que les dépenses réelles liées à la mise en œuvre de cette campagne de sensibilisation ont été engagées et comptabilisées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable le formulaire de reddition de comptes ainsi que le rapport des travaux effectués;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts ont fait connaître leur recommandation, lors du Comité plénier, tenu le 17 novembre 2026, aux fins d'approuver le rapport de réalisation final ainsi que la grille de reddition de comptes et autoriser le service des Travaux publics à transmettre le tout au ministère des Transport et de la Mobilité durable du Québec.

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Approuve le rapport de réalisation final ainsi que la grille de reddition de comptes pour un montant total de dépenses admissibles de 57 858,61 $.

3. Autorise le service des Travaux publics à transmettre au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec le rapport de reddition de compte sur l'utilisation de l'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) pour la réalisation du projet Campagne de sensibilisation à la vitesse – Acquisition de radars pédagogiques.

4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val des Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	MTMD
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☒		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		3.1

PROJET DE RÉSOLUTION

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 309-5-054-5-C

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 39 047,78 $ « TAXES INCLUSES » – DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA COLONIE

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 24-08-270, aux fins d'accepter la soumission publique, pour un montant maximal de 92 046 $ « taxes en sus », pour la réalisation des services professionnels afin de procéder à la préparation de plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection du chemin de la Colonie;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parc (MELCCPBFP) a été déposée, le 15 juillet 2026, par la firme Avizo au nom du service des Travaux publics de la Municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parc (MELCCPBFP) a transmis à la Municipalité un avis de compensation financière pour l'atteinte au milieux humides et hydriques, pour un montant de 39 047,78 $ « taxes incluses », dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle pour la réfection du chemin de la Colonie;

CONSIDÉRANT QUE le Chargé de projet du service des Travaux publics recommande l'acceptation de la compensation financière exigée dans le cadre de la délivrance de l'autorisation ministérielle requise pour la réalisation des travaux par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs (MELCCPBFP);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts ont fait connaître leur recommandation, lors du Comité plénier, tenu le 17 novembre 2026, aux fins de décréter une dépense pour une compensation financière dans le cadre de la demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs (MELCCPBFP).

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Décrète, sur la recommandation du Directeur du service des Travaux publics et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 39 047,78 $ « taxes incluses » pour une compensation financière dans la cadre de la demande d'autorisation ministérielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Protection de la biodiversité, de la Faune et des Parcs (MELCCPBFP).

3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au fur et à mesure de leurs exigibilités.

4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

5. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt portant le numéro 951-25 (Projet 24-CH001).

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

PROJET DE RÉSOLUTION

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	MELCCPBFP
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☒		Avizo
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		3.2

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 411-2

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE DU MOIS D'OCTOBRE 2026 – AUTORISER LES PAIEMENTS

CONSIDÉRANT le règlement numéro 952-25 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7 du règlement numéro 952-25 stipule qu'un rapport mensuel doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le rapport comptable du mois d'octobre 2026 totalise une somme de 3 430 330,18 $ concernant les comptes payés, les comptes à payer et les dépôts directs de la Municipalité ainsi que les salaires, à savoir :

SALAIRES DÉPÔTS DIRECTS	
Paie du 1er octobre 2026	112 890,01 $
Paie du 8 octobre 2026	188 583,77 $
Paie du 15 octobre 2026	132 931,28 $
Paie du 22 octobre 2026	187 952,51 $
Paie du 29 octobre 2026	113 725,89 $
Total	736 083,46 $

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Accepte le dépôt du rapport comptable du mois d'octobre 2026 totalisant une somme de 2 694 246,72 $ pour les comptes payés, les comptes à payer, les dépôts directs et une somme de 736 083,46 $ pour les salaires.
3. Autorise le bureau de la Direction générale à effectuer les paiements au montant de 2 694 246,72 $ pour les comptes payés, les comptes à payer et les dépôts directs.
4. Mentionne que le bureau de la Direction générale a émis à cet effet, durant le mois d'octobre 2026, des certificats de crédits suffisants pour un montant total de 3 430 330,18 $.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

4.1

PROJET DE RÉSOLUTION

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 409-4-1

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR ACCEPTER LE RAPPORT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION AU MONTANT DE 1 586 170,36 $ – ENGAGEMENTS AU MONTANT DE 2 848 947,05 $ – PÉRIODE DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT le règlement numéro 952-25 concernant la gestion contractuelle et les règles de contrôle et de suivis budgétaires – Délégation à certains employés – Pouvoir d'autoriser des dépenses, d'octroyer des contrats et d'engager du personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7 du règlement numéro 952-25 stipule qu'un rapport mensuel des activités d'investissement doit être déposé au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du service des Finances présente, dans un rapport, le détail des dépenses en immobilisation au montant de 1 586 170,36 $ et des engagements au montant de 2 848 947,05 $, et ce, pour la période du 1er au 31 octobre 2026.

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Accepte le dépôt du rapport des dépenses en immobilisation démontrant des dépenses totalisant un montant de 1 586 170,36 $ et des engagements totalisant 2 848 947,05 $ pour la période du 1er au 31 octobre 2026.

3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☒	**Taxation**	☐	**Autres :**	
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

4.2

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 103-6-1-3

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE (SENCRL) – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 44 945,19 $ « TAXES INCLUSES » POUR LES SERVICES RENDUS – OCTOBRE 2026

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-02-047, aux fins d'accepter un soumissionnaire pour les services professionnels de conseillers juridiques, et ce, pour la période du 19 février 2025 au 31 décembre 2026, le tout suivant la soumission par invitation numéro 25-01-10-014;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Cain Lamarre a fait parvenir au bureau de la Direction générale un compte intérimaire relativement au dossier suivant, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : EU – Demande en mandamus V/Réf. : 10-24-3880	17 847,50 $	---	892,38 $	1 780,29 $	20 520,17 $
N/Réf. : RH – Ressources humaines V/Réf. : 90-25-1209	117,50 $	---	5,88 $	11,72 $	135,10 $
N/Réf. : RH – Ressources humaines V/Réf. : 90-25-1449	811,25 $	---	40,56 $	80,92 $	932,73 $
N/Réf. : TP – Kazar Plein-Air inc. V/Réf. : 10-25-1571	370,00 $	---	18,50 $	36,91 $	425,41 $
N/Réf. : RH – Ressources humaines V/Réf. : 90-26-1024	58,75 $	---	2,94 $	5,86 $	67,55 $
N/Réf. : RH – Ressources humaines V/Réf. : 90-26-1026	268,75 $	---	13,44 $	26,81 $	309,00 $
N/Réf. : RH – Ressources humaines V/Réf. : 90-26-1210	3 092,50 $	---	154,63 $	308,48 $	3 555,61 $
N/Réf. : RH – Ressources humaines V/Réf. : 90-26-1244	16 525,00 $	---	826,25 $	1 648,37 $	18 999,62 $
TOTAUX	**39 091,25 $**	**---**	**1 954,58 $**	**3 899,36 $**	**44 945,19 $**

PROJET DE RÉSOLUTION

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Décrète, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 44 945,19 $ « déboursés et taxes incluses » et autorise la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats Cain Lamarre.

3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 103-6-1-3

4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-160-00-412	21 914,82 $	Frais juridiques – Ressource humaine
02-320-00-412	388,46 $	Frais juridiques – Travaux publics
02-610-00-412	18 737,65 $	Frais juridiques – Urbanisme
54-134-91-000	1 954,58 $	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	1 949,68 $	TVQ à recevoir – Ristourne

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☐	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :** Cain Lamarre	
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 103-6-1-2

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS RPGL (SENCRL) – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 2 500,72 $ « TAXES INCLUSES » POUR LES SERVICES RENDUS – OCTOBRE 2026

ONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts avait mandaté la firme d'avocats RPGL avant la fin du terme du contrat liant ladite Municipalité à la firme d'avocats RPGL (SENCRL), soit par bons de commande ou résolutions, et ce, aux fins d'accompagnement dans des dossiers spécifiques et dossiers généraux afin d'éviter toute rupture dans la prestation des services et du suivi des dossiers en cours;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats RPGL (SENCRL) a fait parvenir à la Direction générale des comptes intérimaires relativement aux dossiers suivants, à savoir :

DOSSIERS	HONORAIRES	DÉBOURSÉS	TPS	TVQ	TOTAL
N/Réf. : EU – 33, chemin des Terres Résolution numéro 20-02-037 V/Réf. : 8293-687	480,00 $	---	24,00 $	47,88 $	551,88 $
N/Réf. : EU – 65, chemin de la Bourgade Résolution numéro 21-05-135 V/Réf. : 8293-871	270,00 $	255,00 $	26,25 $	52,37 $	603,62 $
N/Réf. : EU – 72, chemin des Sables Bon de commande 21801 V/Réf. : 8293-954	330,00 $	---	16,50 $	32,92 $	379,42 $
N/Réf. : EU – 84, chemin des Sables Résolution numéro 25-01-028 V/Réf. : 8293-956	300,00 $	---	15,00 $	29,93 $	344,93 $
N/Réf. : RH – Ressources humaines V/Réf. : 8293-964	540,00 $	---	27,00 $	53,87 $	620,87 $
TOTAUX	**1 920,00 $**	**255,00 $**	**108,75 $**	**216,97 $**	**2 500,72 $**

PROPOSÉ PAR R
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Décrète, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 2 500,72 $ « déboursés et taxes incluses » et autorise la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats RPGL (SENCRL).
3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.
4. Mentionne que les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTES BUDGÉTAIRES	MONTANTS	DESCRIPTIONS
02-160-00-412	1 716,54 $	Frais juridiques – Ressources humaines
02-610-00-412	566,94 $	Frais juridiques – Urbanisme
54-134-91-000	108,75 $	TPS à recevoir – Ristourne
54-135-91-000	108,49 $	TVQ à recevoir – Ristourne

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	Firme d'avocats RPGL (SENCRL)
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

4.4

PROJET DE RÉSOLUTION

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 103-6-1-3

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR MODIFIER LE TITRE DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-08-251 – POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE (SENCRL) – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 27 338,81 $ « TAXES INCLUSES » POUR LE SERVICE RENDU – JUIN 2026 ET ARRÉRAGES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 26-08-251, la Municipalité de Val-des-Monts a décrété une dépense au montant de 27 338,81 $ « déboursés et taxes incluses » et autorisé la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats Cain Lamarre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le titre de ladite résolution par le suivant :

> « Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 27 338,81 $ « taxes incluses » pour le service rendu – Juillet 2026 et arrérages »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Précise que le titre de la résolution portant le numéro 26-08-251 se lit désormais comme suit :

   « Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 27 338,81 $ « taxes incluses » pour le service rendu – Juillet 2026 et arrérages »

3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	Cain Lamarre
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		4.5
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 103-6-1-3

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR MODIFIER LE TITRE DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 26-09-281 – POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE ET AUTORISER LE BUREAU DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À PAYER À LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE (SENCRL) – HONORAIRES PROFESSIONNELS ET DÉBOURSÉS AU MONTANT DE 7 658,79 $ « TAXES INCLUSES » POUR LE SERVICE RENDU – JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 26-09-281, la Municipalité de Val-des-Monts a décrété une dépense au montant de 7 658,79 $ « déboursés et taxes incluses » et autorisé la Direction générale à payer les honoraires professionnels et déboursés à la firme d'avocats Cain Lamarre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le titre de ladite résolution par le suivant :

> « Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 7 658,79 $ « taxes incluses » pour le service rendu – Août 2026 »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Précise que le titre de la résolution portant le numéro 26-09-281 se lit désormais comme suit :

   « Pour décréter une dépense et autoriser le bureau de la Direction générale à payer à la firme d'avocats Cain Lamarre (SENCRL) – Honoraires professionnels et déboursés au montant de 7 658,79 $ « taxes incluses » pour le service rendu – Août 2026 »

3. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	Cain Lamarre
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		4.6
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 401-1-5

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR DÉCRÉTER UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 182 882,73 $ « TAXES DE 9 % ET FRAIS D'ADMINISTRATION INCLUS » – VERSER LA QUOTE-PART DES FRANCHISES AU MONTANT DE 30 499 $ – PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE 2026 AU 1ER NOVEMBRE 2027 – PORTEFEUILLE DES ASSURANCES DE DOMMAGES

PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-06-209, aux fins de mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat en commun d'assurances de dommages et services de consultants et de gestionnaires de risques, et ce, pour la période du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2029;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'analyse d'appel d'offres des blocs A et C et de renouvellement de gré à gré du bloc B, daté du 29 septembre 2026, a été transmis par Fidéma Groupe Conseils inc. aux municipalités membres du regroupement, et que Fidéma Groupe Conseils inc. recommande le renouvellement et d'octroyer le contrat à la société BFL Canada pour le bloc B, et ce, pour la période du 1er novembre 2026 au 1er novembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE Fidéma Groupe Conseils inc. recommande d'octroyer le contrat suite à l'appel d'offres pour les blocs A et C à la société BFL Canada, et ce, pour la période du 1er novembre 2026 au 1er novembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi du contrat inclut une franchise collective au montant de 200 000 $ en assurances responsabilité civile et que la quote-part de la Municipalité de Val-des-Monts est de 21 415 $ ainsi qu'une franchise collective en biens au montant de 92 324 $ et que la quote-part de la Municipalité de Val-des-Monts est de 9 084 $;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts ont fait connaître leur recommandation aux fins d'octroyer le contrat d'assurances de dommages de la Municipalité de Val-des-Monts aux différents assureurs par le biais du courtier d'assurances BFL Canada inc., et ce, pour la période du 1er novembre 2026 au 1er novembre 2027.

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Octroie le contrat d'assurances de dommages de la Municipalité de Val-des-Monts, pour la période du 1er novembre 2026 au 1er novembre 2027, aux différents assureurs suivants par le biais du courtier d'assurances BFL Canada inc. :

Assurances	Assureurs
Biens	Beneva
Bris des équipements	Intac
Délits	Definity Assurance
Responsabilité civile primaire	Certains souscripteurs de Lloyd's
Responsabilité civile complémentaire	Certains souscripteurs de Lloyd's
Responsabilité d'administration municipale	Certains souscripteurs de Lloyd's
Automobiles des propriétaires	Northbridge

3. Décrète, sur la recommandation du Directeur du service des Finances et l'approbation du bureau de la Direction générale, une dépense au montant de 182 882,73 $ « taxe de 9 % applicable à la prime d'assurances incluse » au mandataire des assureurs stipulés précédemment, soit BFL Canada inc. et Beneva.

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 401-1-5

4. Autorise le bureau de la Direction générale à verser un montant de 30 499 $, représentant la quote-part de la Municipalité de Val-des-Monts, dans l'option des franchises collectives en assurances responsabilité civile et en biens.

5. Mentionne que les fonds pour les assurances dommages des biens, automobiles et responsabilité civile au montant de 182 882,73 $ « taxe de 9 % applicable à la prime d'assurances incluse » pour la période du 1er novembre 2026 au 1er novembre 2027, seront pris à même les disponibilités budgétaires des années 2026 et 2027.

6. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

4.7

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :**

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR RECONNAÎTRE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES – 5 DÉCEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE plus de 2,3 millions de bénévoles s'impliquent quotidiennement au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts reconnaît l'impact indéniable de cette implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles à un fort impact sur le dynamisme de notre milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'implication de ces bénévoles contribue à assurer un filet social et humain pour les personnes vulnérables vivant sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'ONU a déclaré, en 1985, que la journée du 5 décembre devenait la Journée internationale des bénévoles.

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Reconnaît le 5 décembre 2026 comme étant la Journée internationale des bénévoles et illuminera l'hôtel de ville en blanc, bleu ou vert le soir du 5 décembre 2026 afin de souligner cette journée.

3. Profite de cette occasion pour remercier publiquement l'ensemble des bénévoles impliqués au sein des différentes organisations présentes sur le territoire.

4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Autres :**	
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☐		

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :** 804-1-7-4

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR PRENDRE ACTE D'UN DÉPART À LA RETRAITE

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 22297 a transmis à la Direction générale une lettre, daté du 30 juillet 2026, l'informant de son départ à la retraite, effectif à compter du 1er novembre 2026.

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Prend acte du départ à la retraite de l'employé numéro 22297, lequel est effectif depuis le 1er novembre 2026.
3. Remercie l'employé pour les services rendus à la Municipalité de Val-des-Monts et lui souhaite bon succès dans ses projets futurs.
4. Autorise le bureau de la Direction générale à faire le nécessaire pour revoir les besoins desdits services touchés et combler le poste ainsi laissé vacant selon les politiques et directives en vigueur.
5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☒
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☒	**Taxation**	☐	**Autres :** Employé	
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☒		

8.1

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :**

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR ENTÉRINER UNE EMBAUCHE – ADJOINTE ADMINISTRATIVE À L'INFORMATION ET AU CABINET DU MAIRE – POSTE TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN À DURÉE DÉTERMINÉE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 25-05-170 aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.17 de ladite convention collective prévoit qu'une personne salariée temporaire peut être embauchée pour remplacer une personne salariée absente pour une raison autorisée à la convention collective, pour une période d'embauche d'une durée équivalente à la durée de l'absence;

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste d'Adjointe administrative à l'information et au cabinet du Maire aux services administratifs sera absente en raison d'un congé autorisé en vertu de ladite convention collective;

CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir le poste d'Adjointe administrative à l'information et au cabinet du Maire – Poste temporaire à temps plein à durée déterminée aux services administratifs, le service des Ressources humaines a procédé à un affichage interne et externe, du 15 au 26 octobre 2026, portant le numéro de concours ADM-2026-003;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Savoyard est inscrite sur la liste de rappel des personnes salariées occasionnelles et conserve ainsi un lien d'emploi actif avec la Municipalité, conformément à l'annexe D de ladite convention collective;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélissa Savoyard répond aux exigences du poste et a accepté l'offre d'emploi qui lui a été transmise le 30 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts ont fait connaître leur recommandation, lors du Comité plénier, tenu le 3 novembre 2026.

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Entérine, sur la recommandation du service des Ressources humaines et l'approbation du bureau de la Direction générale, l'embauche de madame Mélissa Savoyard à titre d'Adjointe administrative à l'information et au cabinet du Maire – Poste temporaire à temps plein à durée déterminée aux services administratifs, en remplacement de la titulaire du poste, classe IV de la grille salariale de ladite convention collective, et ce, à compter du 2 novembre 2026.

3. Mentionne que l'affectation de madame Mélissa Savoyard prendra fin au retour de la titulaire du poste, ou au plus tard le 3 décembre 2027, selon les modalités prévues à la convention collective en vigueur.

4. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☒
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☒	**Taxation**	☐	**Autres :**	Employée
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☒		

8.2

PROJET DE RÉSOLUTION

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :**

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR ENTÉRINER UNE EMBAUCHE – COMMIS – EMPLOI TEMPORAIRE À DURÉE DÉTERMINÉE (SURCROÎT DE TRAVAIL) AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 25-05-170 aux fins d'accepter la convention collective entre la Municipalité de Val-des-Monts et le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN), pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.17 de ladite convention collective prévoit qu'une personne salariée temporaire peut être embauchée lors d'un surcroît temporaire de travail, pour une période d'embauche d'une durée de moins de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE le service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire connaît un surcroît de travail lié au soutien administratif et logistique de la programmation d'automne et des événements;

CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir cet emploi, le service des Ressources humaines a procédé à un affichage interne, du 9 au 18 octobre 2026, portant le numéro de concours LCVC-2026-006;

CONSIDÉRANT QUE madame Katerine Caron a occupé un poste occasionnel au camp de jour à l'été 2026, est inscrite sur la liste de rappel des personnes salariées occasionnelles et conserve ainsi un lien d'emploi actif avec la Municipalité, conformément à l'annexe D de ladite convention collective.

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2. Entérine, sur la recommandation du service des Ressources humaines et l'approbation du bureau de la Direction générale, l'embauche de madame Katerine Caron à titre de Commis – Emploi temporaire à durée déterminée (surcroît de travail) au service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, à la classe III de la grille salariale de ladite convention collective, et ce, pour la période du 3 novembre 2026 au 30 avril 2027.

3. Mentionne que l'affectation de madame Katerine Caron est maintenue tant que subsiste le surcroît temporaire de travail ayant justifié son embauche, selon les besoins opérationnels du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire, et qu'elle prendra fin au plus tard le 30 avril 2027, moyennant l'avis de mise à pied prévu à l'article 5.17 de ladite convention collective.

4. Mentionne que les conditions de travail de madame Katerine Caron sont assujetties à la Convention collective des Travailleuses et Travailleurs de la Municipalité de Val-des-Monts (CSN).

5. Autorise, par la présente, madame la Mairesse et/ou la Directrice générale et Greffière-trésorière, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Madame la Mairesse, Joëlle Gauthier, présidente de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Résolution sujette à ratification par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts.

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Syndicat**	☒
Conseillers	☐	**Finances**	☒	**Secrétariat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☒	**Taxation**	☐	**Autres :** Employée	
Communications / Médias sociaux	☐	**Travaux publics**	☐		
Loisirs, Culture et Vie communautaire	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐		
Sécurité incendie	☐	**Ressources humaines**	☒		

8.3

PROJET DE RÉSOLUTION

Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Téléc. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

Résolution numéro : 26-11- **Dossier numéro :**

EXTRAIT des minutes d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts, tenue le 24 novembre 2026.

POUR ACCEPTER LA LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

PAR CES MOTIFS, la présente séance est levée.

Adoptée.

PROJET DE RÉSOLUTION

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
CE 25 NOVEMBRE 2026

Approbation du Directeur général et Greffier-trésorier par intérim : _____

Mairesse	☐	**Hygiène du milieu**	☐	**Ressources humaines**	☐
Conseillers	☐	**Finances**	☐	**Syndicat**	☐
Directrice générale et Greffière-trésorière	☐	**Taxation**	☐	**Secrétariat**	☐
Travaux publics	☐	**Urbanisme et Développement durable**	☐	**Autres :**	_____
Sécurité incendie	☐	**Loisirs, Culture et Vie communautaire**	☐		_____

10.2